Port Grimaud info #09

Année 2025

EDITO

Le mot du Maire :
Non, la Commune ne veut pas accaparer les voies de Port Grimaud ni les ouvrir à la circulation publique

Chères Port Grimaudoises, Chers Port Grimaudois,

Une mise au point s'impose concernant le statut des voiries de Port Grimaud et les demandes de la Commune.

Depuis la reprise en régie de la gestion portuaire, les agents de la Capitainerie, désormais personnel communal rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder aux quais publics et, par là même, pour exercer les missions de service public qui incombent à la Régie. Ce qui nuit à la sécurité de tous les usagers du port et des résidents. De plus, les plaisanciers occupant des places publiques rencontrent les mêmes difficultés d'accès aux quais.

Face à cette situation, le souhait de la Commune a toujours été le même : trouver un compromis permettant de conserver l'organisation spécifique de Port Grimaud, tout en assurant de manière pérenne l'accès aux espaces publics (bâtiments, quais, postes d'amarrage) aux agents de la régie portuaire et aux plaisanciers occupant des amarrages publics.

Malheureusement, les refus répétés des ASL depuis 2022 ont conduit la Commune à devoir utiliser le seul levier juridique en sa possession afin de pouvoir obtenir cet accès : engager une procédure judiciaire pour l'intégration des voiries intérieures dans le domaine public communal. Solution de derniers recours qui ne la satisfait pas.

Parallèlement et sur ma proposition, des négociations ont été ouvertes avec les Présidents des ASL de PG 2 et PG 3 afin de trouver une voie de consensus via la mise en place d'une servitude de passage signée devant notaire. Fin 2024, un projet d'accord était bien avancé et un notaire a été missionné afin de proposer un projet satisfaisant pour toutes les parties. En contrepartie, la Commune aurait pu renoncer à son recours concernant la propriété des voiries intérieures qui seraient restées totalement privées et gardiennées par des services de sécurité des ASL. Tout le monde aurait été gagnant, la Commune qui pouvait assurer sans entrave le fonctionnement du service portuaire et les résidents qui conservaient la pleine maitrise des voiries intérieures par leurs ASL. Bien entendu, cette servitude serait consentie à la Commune moyennant le règlement d'une participation financière aux frais d'entretien de la voirie.

A ce jour et suite aux changements de gouvernance à la tête de 2 ASL, ces négociations se retrouvent au point mort, voire remises en cause, à l'exception de PG3 qui demeure favorable au projet. Pour autant, la volonté de la Commune demeure inchangée : aboutir à la mise en place d'une servitude de passage sur les voiries intérieures **sans en enlever le caractère totalement privé et gardienné** tout en permettant d'assurer en toute sécurité le fonctionnement du service portuaire.

Comme je l'ai indiqué lors de toutes les réunions publiques, Port Grimaud doit rester Port Grimaud. Le service portuaire et les ASL doivent travailler ensemble pour la mise en place de solutions qui vont dans le sens des intérêts de tous les résidents, de leur sécurité, de leur bien-être et de la valorisation de leur patrimoine à Port Grimaud.

En ce sens, la Commune a transmis **depuis plusieurs mois** aux Présidents des trois ASL le projet de contrat de garantie d'usage pour avis, sans obtenir pour l'heure de retour de PG1 et PG2.

Afin d'avancer dans cette voie, la Commune a pris l'initiative de solliciter une médiation auprès du Président du Tribunal Administratif de Toulon concernant le projet de contrat de garantie d'usage de 35 ans. La Commune est donc encore et toujours sur une volonté d'un dialogue constructif et pour la préservation des intérêts de tous les résidents.

Ces contrats de 35 ans ont été rédigés afin de maintenir, là encore, la spécificité de Port Grimaud : 1 maison, 1 quai, 1 amarrage lié devant la maison.

C'est ce que veulent les résidents.
C'est ce que propose la Commune.

Amitiés,

Alain BENEDETTO

Le Maire
Président de la régie

Services offerts par la Régie du Port

LAVAGE DE BATEAU À L'EAU DESSALINISÉE

L'eau est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver. Pour protéger notre environnement, la régie du Port propose une solution durable : le lavage de votre bateau à l'eau dessalinisée.

Installation au Quai Sud, en juillet et en août :

> Accès libre en basse pression aux heures d'ouverture de la capitainerie

> Sur rendez-vous pour effectuer votre nettoyage en haute pression

Renseignements auprès de la capitainerie : +33 (0)4 94 56 29 88
capitainerie@portdegrimaud.fr - www.portdegrimaud.fr

POMPAGE DES EAUX NOIRES / EAUX GRISES

Pour protéger la méditerranée et Port Grimaud, la régie du Port met gracieusement à votre disposition un service de pompage des eaux noires et grises via la société Ecotank.

La barge Ecotank sera accessible gratuitement jusqu'au 15 septembre 2025, selon les créneaux suivants :

> Juillet – Août : lundi, mercredi et vendredi

> Septembre : lundi et vendredi

La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès de la Capitainerie :
+33 (0)4 94 56 29 88 - capitainerie@portdegrimaud.fr - www.portdegrimaud.fr

MOBILINE : UN SERVICE DÉDIÉ À VOTRE MOBILITÉ

Dans le cadre de son engagement environnemental, la Régie du Port propose le service Mobiline, de ou vers la Capitainerie depuis son Bateau, son logement dans le Port ou le Parking opérationnel.

Jusqu'à fin septembre 2025, aux horaires suivants :

> Juillet – Août : 07h45 – 21h15

> Septembre : 08h45 – 19h15

Pour toute demande concernant ce service,
contactez directement Mobiline au +33 (0)6 70 32 64 63

PERMANENCES ESTIVALES : LA RÉGIE PORTUAIRE À VOTRE ÉCOUTE

Tout au long de l'été 2025, la régie portuaire de Port Grimaud met en place des permanences dédiées aux plaisanciers et résidents, afin de répondre à toutes les questions concernant notamment les contrats de Garantie d'Usage (GU) de 35 ans.

La permanence se tient dans le bureau de la régie portuaire situé Place François-Spoerry (à côté de l'administration de Port Grimaud II).

Le directeur de la Régie et la directrice administrative reçoivent sans rendez-vous tous les matins de la saison du mardi au vendredi de 9h à 12h, en français les mardis et jeudis et en langue anglaise les mercredis et vendredis.

N'hésitez pas à aller les rencontrer, ils seront ravis de vous informer et de vous accompagner.

LES APÉROS-INFO, DES MOMENTS DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE

Afin de privilégier le dialogue et la proximité, Monsieur le Maire a souhaité privilégier des moments d'échanges directs et plus conviviaux afin de faciliter le dialogue et le partage d'informations.

Pour être au plus prêt des résidents, cette année, 3 dates ont été retenues :

Jeudi 10 Juillet 2025 Place des 6 Canons

Jeudi 31 Juillet 2025 La Grimaudoise

Jeudi 21 Août 2025 Chantier Naval